

# L'Empereur à Beauvais

On lit dans le Journal officiel :

L'Empereur et l'Impératrice se sont rendus dimanche à Beauvais pour visiter le concours de la région. Leurs Majestés se sont arrêtées à Heilles pour aller dîner chez le duc et la duchesse de Mouchy.

En arrivant à la gare de Beauvais à deux heures, l'Empereur et l'Impératrice ont été reçus par le maire et son conseil municipal, le préfet de l'Oise et le général commandant le département.

En répondant au discours que le maire lui a adressé, l'Empereur a dit que lorsqu'il était venu à Beauvais il y a dix-huit ans, c'était pour assister à l'inauguration de la statue élevée à Jeanne Hachette; qu'aujourd'hui il était heureux de venir constater les progrès de l'agriculture et de l'industrie, que ces progrès étaient dus en grande partie à l'ordre maintenu depuis dix-sept ans, et que cet ordre, on pouvait en être assuré, ne serait jamais profondément troublé.

Immédiatement après, leurs Majestés sont montées en voiture pour se rendre à la cathédrale, où les attendait l'évêque à la tête de son clergé.

Aux paroles de Monseigneur, l'Empereur a répondu qu'il accueillait toujours avec déférence les adresses des évêques qui lui tiennent toujours le langage de la piété et ne cessent de rappeler les saintes doctrines, et que, si ces prières étaient exaucées, la religion serait honorée, le peuple heureux, la France grande et prospère.

L'Empereur et l'Impératrice ont ensuite visité en grand détail les différents concours de l'agriculture, de l'industrie, de l'apiculture, de l'horticulture et l'exposition rétrospective des Arts.

Après cette intéressante promenade, leurs Majestés se sont arrêtées sous une tente préparée sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour y recevoir les autorités et distribuer les récompenses.

En retournant au chemin de fer, l'Empereur et l'Impératrice sont entrés quelques instants à la manufacture impériale de tapisserie.

A cinq heures et demie, leurs Majestés ont quitté Beauvais et sont arrivées à Saint-Cloud à huit heures du soir.

La réception faite à l'Empereur et à l'Impératrice pendant cette visite a été des plus enthousiastes. La ville était pavoisée. Des arcs de triomphe étaient dressés. Plus de cent cinquante mille personnes étaient venues des différents points du département et des départements voisins. Tous les pompiers de Beauvais et des villes environnantes s'étaient spontanément donné rendez-vous, ils formaient une double haie sur le passage du cortège et faisaient entendre les acclamations les plus sympathiques et les plus chaleureuses.

Pendant cette journée qui marquera dans les annales du département de l'Oise, l'Empereur et l'Impératrice étaient accompagnés de S. A. le prince Joachim Murat, du duc et de la duchesse de Mouchy.

Le service d'honneur était composé : Pour l'Empereur, de S. Exc. le général Fleury, grand écuyer, du général baron de Bévillie, aide de camp, du baron de Bulach, chambellan, de M. Raimbeaux, écuyer, et de MM. les capitaines Mepp et Pléguin de Lalsale, officiers d'ordonnance.

Pour l'Impératrice, de Mesdames de Sauley et Carotte, Dames du Palais, de Mademoiselle de Lermont, demoiselle d'honneur, et de M. le comte de Cossé-Brissac, chambellan.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la correspondance suivante, adressée d'Alexandrie d'Egypte à la Gazette du Midi, et qui concerne les négociations engagées entre la Sublime-Porte et une compagnie anglaise, au sujet du canal de Suez.

Après cette lettre, les négociations sont tombées. La compagnie anglaise a obtenu du Sultan tout ce qu'elle désirait, et l'on n'attend plus aujourd'hui que l'adhésion du Khédive pour les faveurs accordées sur le territoire d'Egypte.

Après avoir donné quelques détails sur le départ du vice-roi, le correspondant de la feuille marseillaise poursuit en ces termes :

Si le Khédive perd son temps en Europe et prodigue son or sur les routes, les Anglais, toujours fidèles à leur devise : *Time is money*, travaillent activement pour enlever à la France les avantages qu'elle espère recueillir du percement de l'isthme de Suez.

L'influence commerciale des Anglais est grande en Egypte; elle ne balance cependant pas encore l'influence politique de la France. Mais l'Angleterre, qui ne désespère jamais et apporte toujours au contraire, dans l'accomplissement de ses projets, de ses vœux une persévérance sans exemple chez les autres nations, finira bientôt, vous le verrez, par supplanter son ancienne rivale.

Pendant que la France dort sur ses deux oreilles et semble croire que personne autre qu'elle n'aura le gâteau de son influence à Constantinople auprès du Sultan, est déjà sûre d'obtenir :

1° La pose d'un fil électrique à travers l'Egypte et communiquant avec Brindisi;

2° Des concessions, des privilèges pour l'établissement d'une ligne directe de paquebots, de Port-Saïd à Trieste ou à Brindisi;

3° La création et l'exploitation d'un réseau complet de chemin de fer.

Des concessions de terres importantes

dans les principales villes et dans l'intérieur.

Une puissante compagnie, *the Oriental Company*, qui se présente avec un capital assuré de 700 millions, est à la veille d'obtenir tous ces privilèges. Le projet de traité, accepté en principe par le Sublime-Porte, a déjà reçu un avis favorable. On n'attend pour le rendre définitif que le retour du Khédive, et, si je puis bien m'exprimer, le Sultan l'aurait même invité, à cet effet, à passer à Constantinople avant de rentrer en Egypte.

Ce serait donc à Constantinople, sous ces yeux du Sultan, que se signerait cette convention entre *the Great Oriental Company* et le Khédive.

Ne croyez pas que les projets de l'Angleterre s'arrêtent là. On dirait qu'elle prend à cœur d'enlever à la France et à sa colonie algérienne toutes les chances de profits que leur offrirait le percement de l'isthme.

La côte de la régence de Tripoli, qui s'étend entre la Tunisie à l'ouest et l'Egypte à l'est, possède plusieurs refuges contre les mauvais temps, mais tous en face d'une terre déserte. Vos marins qui fréquentent ces parages connaissent bien la rade de Bomba et surtout le port naturel de Tobrouck, vaste bassin très sûr, d'un accès facile et accessible aux navires du plus fort tonnage.

Tobrouck est aujourd'hui une misérable bourgade qui ne compte certainement pas plus de cinquante familles, vivant exclusivement du produit de la pêche, et toutes dans un état de très grande misère. Un firman du Sultan vient d'autoriser, vous le savez sans doute déjà, le bey de la régence de Tripoli, Ali Riza-Pacha, à faire de Tobrouck un établissement maritime de premier ordre. La ville est érigée en chef lieu d'arrondissement, et son port est déclaré port franc.

Pendant dix ans, les familles qui viendront s'établir à Tobrouck seront affranchies de tout impôt et recevront en outre gratuitement du bétail pour la culture des terres, des semences, les matériaux nécessaires pour construire des maisons et leur nourriture pendant la première année.

Ali-Riza-Pacha, qui est un homme actif et intelligent, doit se rendre très prochainement sur les lieux pour ordonner lui-même la construction d'un lazaret, d'une caserne et d'un arsenal maritime.

Eh bien ! tout cela est fait à l'instigation encore de *the Great Oriental Company*, qui compte s'établir à Tobrouck.

La position de cette ville est non moins importante pour l'Angleterre, au point de vue politique et maritime, qu'au point de vue commercial. Tout le commerce du Ouaday s'y rendra de préférence à Bengazi et à Tripoli (de Barbaric), et une fois que les Anglais y auront pris pied, ils sauront bien y attirer aussi les caravanes de l'intérieur de l'Afrique.

Ainsi, comme situation, comme refuge et comme place de commerce, la création de Tobrouck ne peut que nuire à l'Algérie et assurer aux Anglais une influence très-grande dans la Méditerranée et sur la côte septentrionale de l'Afrique.

Lieutenant.

La Gazette du Midi accompagne ces nouvelles des réflexions suivantes auxquelles nous ne pouvons que nous associer :

Si cette crainte devait se réaliser, l'histoire de nos guerres, loin d'être, comme l'a dit l'Empereur, l'histoire des progrès de la civilisation, serait, en Crimée comme en Italie, l'histoire de notre dupes.

On ne doit pas, en effet, s'y tromper ; mistress d'Aden, à l'entrée de la mer Rouge, l'Angleterre, en possession de Malte et d'un port sur les côtes de la Régence de Tripoli, aurait la prétention de dominer la navigation d'Alexandrie en Europe. Marseille, placée au fond du vaste golfe dont l'entrée serait surveillée par les stations anglaises, servirait uniquement, si elle n'avisait, de destination aux navires que les autres ports n'auraient pas retenus.

Quant au point de vue politique, si une guerre maritime venait à éclater, nous verrions les croisières anglaises sortir d'Aden, de Gibraltar, de Malte et du port nouveau à la fois militaire et marchand qui va être établi sur la côte de Tripoli, avec le secours des capitans britanniques. N'est-il pas temps pour la diplomatie française, trop absorbée jusqu'ici par les chemins belges, d'intervenir dans une négociation qui a pour but de livrer à l'ancienne rivale de la France toutes les clés de l'Orient et de la Méditerranée ? — H. Olive.

A la séance que la *Ligue internationale de la paix* a tenue ces jours-ci à Paris, le père Hyacinthe a prononcé un discours dont il en beaucoup question dans le public et dans la presse. On nous saura gré d'en reproduire, avec un résumé sommaire, la conclusion philosophique.

L'illustre prédicateur commence par déclarer qu'il apporte l'Évangile tel qu'il est ; non pas l'Évangile exclusif, mais l'Évangile qui admet toutes les forces. Il y a selon lui, trois grandes barrières à opposer à la guerre : les institutions, les intérêts et l'Évangile. L'humanité veut surtout deux choses : le marché et le forum ; le marché pour la vente de ses produits et le forum pour discuter ses intérêts.

Le père Hyacinthe n'est pas pour l'abolition immédiate, absolue, de nos armements, mais il en réclame avec énergie une réduction notable. Il voudrait aussi qu'on détachât moins le soldat de l'agriculture.

Des institutions l'orateur passe aux intérêts.

Les intérêts, dit-il, c'est la conquête de la terre, car Dieu ne nous a pas mis en ce monde pour y rêver le ciel, mais pour l'y mériter.

Vous êtes chrétiens, je le suis aussi ; je suis prêtre et je suis religieux ; mais sous mes habits de bure, mais dans le silence du cloître, je n'ai jamais pu (je ne dis pas je n'ai pas voulu) je n'ai jamais pu me désintéresser des grands intérêts terrestres.

Renversons cette barrière mensongère : « Il y a une morale pour les individus et une morale pour les peuples, » et nous aurons rendu la guerre sinon impossible, du moins extrêmement difficile.

J'ai toujours cru en un avenir meilleur ; je ne le verrai pas ; mes premiers neveux ne le verront pas. Mais l'heure viendra où la gloire ne sera pas à la violence, mais à l'union et à la douceur.

## CHRONIQUE LOCALE.

En présence des résultats négatifs du droit de réunion comme satisfaction des intérêts sérieux des travailleurs, un journal se demande s'il ne conviendrait pas de créer une sorte de représentation ouvrière comme on a créé une représentation commerciale et agricole. Nous aurions ainsi des Chambres de travail, comme nous avons des Chambres de commerce et des Chambres d'agriculture.

Ces syndicats, composés de délégués élus par les ouvriers eux-mêmes, auraient des sessions périodiques ou un ordre du jour réglerait les intérêts à débattre et les questions à résoudre. Elles discuteraient librement, en dehors des agitations ou se laisse entraîner le public des clubs ; elles exprimeraient les vœux des travailleurs et les délibérations seraient autant de cahiers où le législateur puiserait l'inspiration de réformes judicieuses et opportunes.

M. le ministre des finances a mis à l'étude une question qui intéresse les travailleurs de toutes les conditions et les petits capitalistes : c'est une organisation nouvelle des caisses d'épargne. Le taux de l'intérêt serait élevé de manière à empêcher la dérivation de fonds d'épargne vers les placements aléatoires ; puis les percepteurs seraient chargés de recevoir les dépôts. Ce mode de recettes, l'intervention des percepteurs, a été préféré à l'idée anglaise, d'après laquelle les bureaux de poste seraient devenus succursales des établissements créditeurs.

Quant aux remboursements accidentels, ils s'effectueraient au siège des percepteurs, les jours de marché, d'audience de paix, ainsi que les versements. Tout ce que demandent les habitants de la campagne, c'est de n'être pas forcés de faire six lieues et de dépenser six francs pour aller déposer 40 francs à la caisse d'épargne du chef-lieu d'arrondissement ou de département.

Le projet de loi sera prochainement soumis à l'examen du Conseil-d'Etat.

Nous recevons, relativement à la liste des notables commerçants, diverses réclamations qui nous semblent assez fondées. Nous engageons les personnes qui se trouveraient lésées à présenter leurs observations à la Mairie de Roubaix.

C'est inexactement que plusieurs journaux ont parlé d'une loi tendant à enlever aux notables commerçants l'élection des juges consulaires pour la remettre au suffrage de tous les patentés. Le conseil d'Etat n'a été saisi d'aucun projet de ce genre. Il en a été seulement question dans la presse.

M. le ministre de la guerre vient de fixer à 45 fr. pour l'infanterie et à 50 fr. pour l'artillerie le taux de la somme à verser au Trésor pour les gardes nationaux mobiles qui se font remplacer dans les conditions de la loi de 1868.

Ce versement est opéré après la signature de l'acte de remplacement.

Les hommes auxquels est applicable l'art. 6 de la loi du 1<sup>er</sup> février 1868, qui dispose que tout homme remplacé dans l'armée par un garde national mobile est tenu de s'habiller et de s'équiper à ses frais, comme garde national mobile, se divisent en deux catégories :

1° Les jeunes gens compris dans le contingent de l'armée, mais remplacés avant leur incorporation ;

2° Les militaires de l'armée active ou de la réserve remplacés après incorporation et appartenant à la classe de 1867 ou aux classes suivantes, les remplacés des classes antérieures ne faisant pas partie de la garde nationale mobile.

Les uns et les autres sont tenus de s'habiller et de s'équiper à leurs frais dans la garde nationale mobile, du moment que leurs remplaçants (c'est-à-dire de cette garde, et quand même ceux-ci n'auraient pas encore été habillés. Les militaires de l'armée active ou de la réserve remplacés après l'incorporation doivent, en outre, payer l'indemnité d'habillement pour leur remplaçant dans l'armée, conformément aux règlements en vigueur à cet égard.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, le train de Lille à Roubaix qui partait à 12 heures 52 est reporté à 12 heures 57.

Le train de Lille à Valenciennes qui partait à 11 heures, est reporté à 12 heures 5.

L'anniversaire des journées de juin 1848 a donné au *Figaro* l'idée de consacrer exclusivement son numéro de dimanche au récit de ces sanglantes luttes. Une colonne tout entière est donnée au souvenir du général Négrier. Le *Propagateur* y relève plusieurs inexactitudes.

Ainsi, le *Figaro* dit que le tunique du général Négrier se voit aujourd'hui au Musée de Lille, sa ville natale. Or, le général Négrier, député du Nord à la Constituante, et ancien commandant de la 3<sup>e</sup> division militaire, était né au Mans. Quant à la tunique qu'il portait lorsqu'il fut tué devant les barricades, c'est à l'hôtel des Canonnières séculaires, et non pas au Musée, qu'elle est conservée, ainsi qu'une lettre perçue de la baïlle qui le frappa au cœur.

Une autre partie du récit du *Figaro* est également inexacte ; c'est la mention des gardes nationaux du Nord et du Pas-de-Calais qui se rendirent dans la capitale. Il ne mentionne pas Roubaix qui devrait figurer avec Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes, Arras, Boulogne, Calais, etc.

Nous sommes priés de faire savoir aux jeunes gens qui se destinent au service des ponts-et-chaussées que les concours d'admission s'ouvriront, pour 1869, dans les premiers jours d'octobre. Les demandes d'inscription doivent parvenir au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, avant le 15 août terme de rigueur.

L'école impériale des ponts et chaussées reçoit outre les élèves ingénieurs sortant de l'école polytechnique, des élèves externes français et étrangers, admis à participer aux travaux intérieurs de l'école.

L'enseignement dure trois années. Il comprend la construction des routes, ponts de chemins de fer, canaux, ports maritimes, l'amélioration des rivières, l'architecture civile, la mécanique appliquée, l'hydraulique, les machines à vapeur, l'hydraulique agricole, les connaissances géologiques et minéralogiques nécessaires aux constructeurs ; le droit administratif et l'économie politique.

Le programme des connaissances exigées par être admis à l'École des ponts et chaussées comprend l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie élémentaire, la trigonométrie rectiligne, la géométrie analytique à deux et à trois dimensions, des notions de géométrie descriptive avec application à la coupe des pierres et à la charpente, des notions de calcul différentiel et intégral de mécanique, d'architecture, de physique et de chimie.

Les candidats nés en France doivent être âgés de dix-huit ans au moins, et de vingt-cinq ans au plus.

Ils doivent prouver, par un certificat des autorités du lieu de leur résidence, qu'ils sont de bonne vie et mœurs.

Nous avons annoncé, d'après la *France du Nord*, la formation des ateliers de la filature continentale, en la considérant comme un achèvement de la mise en liquidation prochaine de ce vaste établissement.

Il est parfaitement exacte que la filature continentale ferme temporairement ses ateliers ; mais, quant à la mise en liquidation prochaine de la filature continentale, il n'en est pas question.

Un bureau télégraphique vient d'être créé à Asq.

Il ne se passe presque plus de semaine que nous n'ayons à enregistrer des malheurs causés par l'ivresse. En voici encore un qu'on nous signale aujourd'hui. Il a eu lieu, dans des circonstances désolantes, au hameau de Cretinier, à Wattebos. Là habitent les époux T... qui passent pour s'adonner à la boisson. Samedi soir, le mari en se couchant déposa sur le berceau de son enfant nouveau-né sa blouse et une chandelle allumée qu'il oublia d'éteindre en s'endormant. Au milieu de la nuit il fut éveillé ainsi que sa femme par une fumée épaisse qui remplissait la chambre. Le berceau brûlait ; l'enfant étouffé par la fumée ne pouvait pas un cri. Quand on le retira du milieu du feu, il avait tout le côté gauche carbonisé. Il a encore vécu quelques heures dans cet état. Il avait six semaines.

On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

Un grand malheur est arrivé samedi soir sur la voie ferrée de Tournai à Lille. Le nommé Dufour (Pierre), ouvrier au chemin de fer, a eu la tête broyée par le train qui part de Tournai à 10 h. 5 m. Ce jeune homme était disparu de chez lui depuis le 16 et donnait depuis un certain temps des signes d'aliénation mentale.

La commission chargée par l'Empereur de faire un rapport sur le projet d'un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre vient de communiquer au ministère du commerce anglais le résultat de ses travaux.

Tous les commissaires sont d'opinion qu'il n'y a rien d'impossible dans le projet des ingénieurs britanniques ; mais plusieurs d'entre eux pensent que les profits de cette entreprise ne suffiraient pas à couvrir les frais de son exploitation et les intérêts de la construction, au moins pendant quelques années.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. Bulletin de la Séance du 27 Juin 1869. Sommes versées par 116 déposants, dont 25 nouveaux... fr. 19,428.

52 demandes en remboursement... 14,681-39.

Des opérations du mois de juin sont suivies par MM. Requillart Scapel et Henry Mathon, directeurs.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

(7<sup>e</sup> chambre.)  
Présidence de M. Lancellin.  
Audience du 26 juin.

EXCITATION À LA HAINE ET AU MÉPRIS DU GOUVERNEMENT. — OFFENSE ENVERS LA PERSONNE DE L'EMPEREUR. — *La Lanterne*. — COMPLICTION DE M. HENRI ROCHEFORT.

Les prévenus sont les sieurs Robert de Myrle et Cornebois ; on leur reproche d'avoir répandu les numéros de la *Lanterne* contenant les délits ci-dessus indiqués.

M. Henri Rochefort est prévenu de s'être rendu complice de ces délits en fournissant à Robert de Myrle et Cornebois les moyens de les commettre.

Le Tribunal, sur les réquisitions conformes de M. l'avocat impérial d'Herbelot, faisant application des articles 1 et 4 du 11 août 1848, de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 26 juillet 1849, des articles 60, 58 et 88 du Code pénal, a condamné :

1° Robert de Myrle à un an de prison et 500 fr. d'amende, peine qui se confondra avec ce qui reste à courir de celle qu'il subit en ce moment pour vente de numéros de la *Lanterne* condamnés ;

2° Cornebois à six mois de prison et 500 francs d'amende.

Quant à Henri Rochefort, le Tribunal a écarté sa complicité en ce qui concerne Cornebois, mais il l'a admise en ce qui concerne Robert de Myrle, et il l'a condamné pour ce fait à trois ans de prison, 10,000 francs d'amende, et l'a déclaré déchu pendant un espace de temps égal à la durée de la peine, des droits mentionnés en l'article 42 du Code pénal (droits civiques, civils, de vote et d'élection, d'éligibilité, etc.)

## FAITS DIVERS.

Les débats de l'affaire des actionnaires de la Compagnie Immobilière contre les anciens administrateurs de cette société ont continué hier ; l'audience a été remplie par les conclusions de M. l'avocat impérial Vaney.

M. Vaney a conclu à la condamnation de tous les anciens administrateurs sans distinction, à l'exception d'un seul, M. Georges, que l'état de sa santé éloignait des affaires et de toute participation aux décisions du conseil d'administration.

Le Tribunal a remis à quinzaine pour prononcer le jugement.

Nous lisons dans la *Constitutionnel* : « Nos élections commencent à se rapprocher des élections anglaises, mais d'assez loin. On nous assure qu'un des candidats non élus à Paris a dépensé 42,000 fr. en affiches, et autres frais matériels.

En Angleterre, ce serait peu de chose. Outre les frais matériels, il y a les frais moraux, si on peut s'exprimer ainsi. On achète ouvertement les voix des électeurs, et pour qu'on n'en doute pas, voici un document que nous copions d'après l'*International*. C'est un compte présenté au candidat tory qui se présente en novembre dernier aux élections d'une ville maritime importante du comté de Kent :

« Doit M..., candidat, à M..., électeur. »

Pour avoir porté vos couleurs, m'être rendu au lieu du poll, et avoir voté pour vous, ci... 10 livres sterling. »

Tout le monde sait que 10 livres sterling font 250 francs Or, 250 francs pour un vote quelconque, c'est une assez jolie somme.

Chez nos voisins, en Belgique, il a été établi plus d'une fois, et par enquête légale, que les votes d'une élection avaient été achetés 5 francs pièce. C'est ainsi que fut élu le fameux notaire de Louvain, Van Bockel.

Un jeune archéologue français, M. Th. Favier vient de découvrir dans les ruines de Pompei... devinez quoi ? Un velocipède qui date du règne de Trajan et qui est dans un parfait état de conservation. On va le déposer au musée des antiquités où chacun sera admis à l'aller contempler.

Que dites vous de cette découverte, ô vous qui êtes si fiers du génie des civilisations modernes ?

Voici les variations principales des différents chapitres du bilan, d'une semaine à l'autre :

L'encaisse a perdu près de trois millions à 1222 1/2 millions, la circulation 5 millions à 1320 millions.

Il y a eu au contraire accroissement dans le portefeuille de 9 millions à 559 millions ; de 8 1/2 dans les dépôts des particuliers à 398 millions et de 1/2 dans le compte créancier du Trésor à 178 1/2 millions. Les chiffres des avances sont trouvés portés de 91 1/2 à 92 millions.

Une disparition mystérieuse de myrte en Autriche. Le prince Guza, prince régnant des Provinces Unies, aurait quitté secrètement la ville de Vienne. Pour aller où ? On l'ignore. Toutefois, le Gouvernement austro-hongrois a ordonné des recherches.

Grandeur et décadence. Le dernier descendant des Plantagenets et des Stuarts, la comtesse de Mornington, veuve de sir Wellesley Long, vient de s'éteindre, obscure et misérable, dans une maison de charité à Londres.

Le Gaulois nous apprend qu'en arrivant au camp de Châlons le Prince Impérial montait un cheval appelé *Libre-échange*. Son Altesse ignore sans doute que les Français n'aiment pas ce défilé.